

vous avez recommandé, soit l'an dernier soit l'année précédente, un système de comptabilité uniforme.

M. MATTHEWS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous avez recommandé que les chemins de fer canadiens l'emploient. Avez-vous connaissance que quelque décision a été prise à ce sujet?

M. MATTHEWS: Monsieur le président, cette année marque la première fois depuis 1933, je crois, que nous n'en avons pas fait mention dans notre rapport. Bien que nous n'ayons pas changé d'opinion à ce sujet, nous estimons qu'il n'est pas opportun d'insister davantage sur ce point dans le moment. Comme M. Cooper l'a dit au Comité l'autre jour, beaucoup de travail a été accompli en vue d'établir une comptabilité uniforme entre ces deux chemins de fer. Malheureusement, les circonstances ne se sont pas prêtées à l'application d'un tel système à cette époque. Je crois que M. Cooper a expliqué cela au Comité.

M. McCULLOCH: Je propose que le rapport soit adopté.

Le PRÉSIDENT: M. McCulloch propose que le rapport de George A. Touche & Company, vérificateurs pour le compte du ministère des Transports, soit adopté tel que lecture en a été faite.

M. NICHOLSON: Je voudrais poser une question avant que vous ne mettiez cette résolution aux voix. Il y a un article inscrit au passif, dette à long terme, \$1,000,000. Quelle portion de ce montant est détenue en Grande-Bretagne?

M. MATTHEWS: Je ne saurais vous le dire.

M. HAZEN: Le chemin de fer avait un certain actif en France, n'est-ce pas, lorsque la guerre a éclaté? Qu'en est-il advenu?

M. MATTHEWS: Je n'ai pas saisi la question.

Le PRÉSIDENT: La compagnie avait-elle un actif en France lors de la déclaration de la guerre?

M. MATTHEWS: Oui.

M. HAZEN: Qu'advint-il de cet actif? A-t-il été annulé?

M. MATTHEWS: Non. Cet actif se rapporte à l'hôtel Scribe. Non, il n'a pas été annulé. Il figure au compte 705, placement en propriétés diverses en général. Le sujet est compris dans nos commentaires au conseil, mais nous n'estimons pas à ce stade que les rajustements qui pourraient être effectués sont définitifs, de sorte que le montant est porté au compte de placement en attendant que l'on prenne une décision définitive à ce sujet.

M. HAZEN: A quel chiffre en établissez-vous la valeur?

M. MATTHEWS: La valeur est portée dans les livres au prix coûtant.

M. HAZEN: Qu'est-ce à dire?

M. MATTHEWS: Quel est le montant?

M. HAZEN: Oui.

M. MATTHEWS: \$2,666,173 sont inscrits au compte des propriétés diverses et \$64,000 au compte des immobilisations en voie et matériel.

M. HAZEN: A-t-on arrêté les travaux sur un embranchement quelconque après le début de la guerre?

M. MATTHEWS: Arrêté les travaux après le début de la guerre?

M. HAZEN: Oui. Construisez-vous des embranchements ou exécutiez-vous d'autres travaux de construction?

M. MATTHEWS: Cette question relève de M. Vaughan.

Le PRÉSIDENT: Oui. Cela n'est pas du ressort des vérificateurs.

M. VAUGHAN: Pas depuis la guerre. Quand la guerre a éclaté nous n'avions presque pas de travaux de construction d'embranchements en cours, de sorte qu'il n'y avait pas de travaux à arrêter.